



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AOÛT 2019

N° DEL 2019.08.07/117

Thème : CULTURE 1

**Objet : BIBLIOTHÈQUE -
Projet d'extension des
horaires d'ouverture à
36h00 - Nouvelle
demande de
subventions**

Convocation :

Date : 31/07/2019

Affichage : 31/07/2019

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 24

Nombre de
suffrages
exprimés : 30

Le **mercredi 7 août 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Étaient représentés :

MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard ;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohammed ;
CIUPPA Marcel donne pouvoir à GUÉRIN Nicole ;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno ;
ARMAND Émilie donne pouvoir à GRYZKA Romain ;
DAZIN Florian donne pouvoir à POCAT RE Alessandro.

Absents excusés :

MILLET Thibault, BRUNET Pascale, PEYTHIEU Éric.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : GUÉRIN Nicole

L'État a mis en place un dispositif visant à soutenir les bibliothèques des collectivités territoriales dans le cadre de leur projet d'extension d'horaires d'ouverture.

Ayant pour thème « Ouvrir plus, ouvrir mieux », cette démarche du Ministère de la Culture part du principe que « proposer des horaires d'ouverture étendus et adaptés aux attentes de la population qu'elles desservent constitue l'une des premières conditions pour que les bibliothèques soient en mesure de garantir l'accès de tous les publics aux collections et aux services qu'elles offrent ». Ce dispositif prend notamment en charge les frais supplémentaires de personnel liés au projet et peut soutenir ces mesures jusqu'à 80% pendant cinq ans. Les projets éligibles devront être adaptés à leur territoire et amener les bibliothèques à proposer de nouveaux services et de nouvelles médiations.

Dans le cadre de son projet de médiathèque abritant un service d'Archives, la ville de Briançon a bénéficié de ce soutien en 2018 pour la création de deux postes. Le passage de l'ancienne bibliothèque « Aristide Albert » à la future médiathèque « la Ruche » a pour but d'étendre les horaires d'ouverture que propose la bibliothèque actuelle afin de garantir une plus grande accessibilité.

L'ancienne bibliothèque était ouverte 23 heures par semaine. Lors de la conception du projet, l'augmentation prévue était de 7 heures par semaine avec un passage à 30 heures d'ouverture hebdomadaire. Dans le but d'augmenter l'efficacité du nouvel équipement, tant dans la gestion quotidienne du bâtiment que dans son offre de services à la population Briançonnaise, nous sollicitons de nouveau le soutien de la DRAC pour le recrutement de deux agents supplémentaires avec pour nouvel objectif 36h00 d'ouverture hebdomadaire.

Le recrutement de deux agents supplémentaires permettra d'atteindre 10,8 ETP, dont le poste de direction de la médiathèque et du service culture. Le financement de ces 2 agents s'étalera sur 4 années.

Le coût annuel d'un personnel dédié étant estimé à 27 660,00 € cotisations sociales comprises, le coût total pour deux agents sur une durée de 4 ans est estimé à **221 280,00 €**

Le plan de financement s'établit comme suit :

DRAC (80%)	177 024,00 €
Autofinancement (20%)	44 256,00 €
TOTAL	221 280,00 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le projet d'extension d'horaires d'ouverture lors du passage de la bibliothèque à la médiathèque ;
- De solliciter le versement d'une subvention de la Direction régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte d'Azur au taux le plus élevé possible, en faveur de l'opération décrite ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette action ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

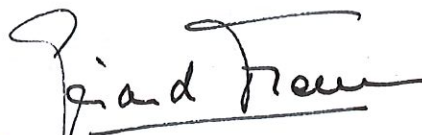
Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

CULTURE 1 DEL 2019.08.07/117

PUBLIÉ LE

08 AOUT 2019

Le Maire,
Gérard FROMM.



Blank lined area for writing, consisting of seven horizontal lines.

